



Qualiconsult®

Rapport Initial de Contrôle Technique

DCE version 1



TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE CDFIP

SGAMI OUEST – CSP CHORUS

54/56 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
44600 ST NAZAIRE

N° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
3100131768	24/07/2026	1

Chargé(e) d'affaire
MAXIMILIEN BEAUDONNAT

SOMMAIRE

1. Renseignements généraux	3
1.1 Affaire	3
1.2 Maîtrise d'Ouvrage	3
1.3 Maîtrise d'œuvre	3
1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage	4
.....	4
2. Renseignements particuliers	5
2.1 Description sommaire de l'opération	5
2.2 Constitution et Classements	5
3. Documents reçus	7
4. Documents à transmettre à Qualiconsult	9
4.1 Avant la signature des marchés	9
4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique	9
5. Remarques préliminaires	10
5.1 Avant la signature des marchés	10
5.2 Après la signature des marchés	10
5.3 Emploi de Techniques Non Courantes	10
5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)	11
5.5 Limite de mission	12
5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT	12
6. Nature et présentation des avis	13
6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT	13
6.2 Avis suspendus ou défavorables	13
6.3 Formulation des avis	13
6.4 Commentaires « QC+ »	13
7. Récapitulatif des avis défavorables	15
8. Récapitulatif des avis suspendus	16
9. Récapitulatif des avis favorables	18
10. Récapitulatif des avis hors mission (HM)	20
11. Commentaires QC+	21

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Affaire

Désignation	TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE CDFIP				
Adresse	54/56 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 44600 ST NAZAIRE				
Montant prévu des travaux (HT)	Non communiqué	Date prévisionnelle de début de chantier	NC	Durée prévisionnelle de chantier en mois	8

Autorisation de travaux	A fournir	
Récépissé de dépôt :	A fournir	

1.2 Maîtrise d'Ouvrage

	Coordonnées	Diffusion
Maître d'Ouvrage	SGAMI OUEST – CSP CHORUS - Mme/Mlle MORVAN 28 RUE DE LA PILATE - CS 40725 35207 RENNES Email : drfip44.ppr.immobilier@dgfip.finances.gouv.fr	Oui

1.3 Maîtrise d'œuvre

	Coordonnées	Diffusion
Architecte	VIGNAULT & FAURE - Mme Isabelle FAURE 23, Rue Louis Lumière 44000 NANTES Téléphone : 02 51 25 02 49 Email : architectes@vxf.fr	Oui
Economiste	ECB Z.I Le Séjour, 14 rue Thomas Edison 85170 DOMPIERRE SUR YON Email : 24k02_ehpad_saintvarent@ecb-batiment.fr	Oui
BET CVC – PB	ISOCRATE 6, rue des Sassafras 44301 NANTES CEDEX 3 Téléphone : 02 51 89 77 50 Email : infos@isocrate.com	Oui
BET Gros Oeuvre	AREST ZA La Forêt BP 7 8 rue du Chante Merle 44140 LE BIGNON Téléphone : 02 40 26 26 00 Email : infos-nantes@arest.fr	Oui

1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

☒	L	Solidité des ouvrages et équipements indissociables
☐	LP	Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI)
☐	PS	Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions neuves
☐	PSE	Sécurité des personnes en cas de séisme dans les constructions existantes
☒	LE	Solidité des existants
☒	AV	Stabilité des avoisinants
☐	SH	Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
☒	SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
☐	STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels
☒	TH	Isolation thermique et économies d'énergie
☐	PHH	Isolation acoustique des bâtiments d'habitation
☒	PHA	Isolation acoustique des bâtiments autres qu'habitation
☒	F	Fonctionnement des installations
☒	HAND	Accessibilité des handicapés
☐	BRD	Transports des brancards
☐	GTB	Gestion technique du bâtiment
☐	HYSH	Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation
☒	HYSA	Hygiène et santé dans les bâtiments autres qu'habitation
☐	ENV	Environnement - ICPE (complément mission S)
☐	CO	Coordination des missions de contrôle

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

1.5 Auteurs du rapport

Le présent rapport est validé par les vérificateurs mentionnés dans la liste ci-dessous :

- Stéphane WUYTS, vérificateur qualifié en SI-1 confirmé

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'opération

- Le projet consiste en la rénovation du Centre des Finances Publiques de Saint Nazaire.
- Le Centre des Finances Publiques de Saint-Nazaire a été édifié au début des années 1970. Il a ensuite fait l'objet de plusieurs campagnes de rénovation, notamment entre 2013 et 2014, puis en 2020. Le bâtiment comprend 7 niveaux : un sous-sol dédié aux archives, un rez-de-chaussée classé ERP, quatre étages de bureaux administratifs classés ERT + 8 m, ainsi que des combles.
- Zone Charles de Gaulle : (Mise en œuvre de l'ITI et ITE + Remplacement des menuiseries extérieures / Isolation des combles, Ventilation, Chauffage / Relamping)
SS + RDC + 3 + COMBLES
- Zone Bretagne : (Mise en œuvre d'ITE, isolation des combles, Ventilation, Chauffage / Relamping)
SS + RDC + 4 + COMBLES

2.2 Constitution et Classements

- **Etablissement(s) Recevant du Public**

Accueil public du CDFIP au RdC	
Activité Principale	PE
Activité(s) Secondaire(s)	Néant
Catégorie	Catégorie 5
Origine classement	Proposition de QUALICONSULT
IGH	Non
IOP	Non
Description sommaire de l'établissement	Seule une partie du RdC du Centre Départemental de Finances Publiques est accessible au public. Il est composé d'une zone d'accueil, de bureaux, d'un sanitaire PMR et de box. Les effectifs du public et du personnel ne sont pas connus.
Nature et étendue de la mission	Néant
Nature et étendue des vérifications	Néant

Cabinet médical - RdC Charles de Gaulle	
Activité Principale	PE
Activité(s) Secondaire(s)	Néant
Catégorie	Catégorie 5
Origine classement	Proposition de QUALICONSULT
IGH	Non
IOP	Non

Description sommaire de l'établissement	Etablissement tiers situé au RdC de la partie Charles de Gaule. Les effectifs du public et du personnel ne sont pas connus. Nous sommes partie sur un effectif de maximum 19 personnes (public + personnel). Il comporte : - Deux pièces de soins ; - Un sanitaire adapté ; - Une salle d'attente. On y accède par l'Avenue du Général de Gaule par un hall.
Nature et étendue de la mission	Néant
Nature et étendue des vérifications	Néant

• **Bâtiment(s) soumis au code du travail**

Identification	h > 8m	Bureau et activité	Industrie	Entrepôt
CDFIP	☒	☒	☐	☐

3. DOCUMENTS REÇUS

Architecte

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
Plan	-	260209_CDFIP st naz-A0_B_Elevations-coupes	Elévation Nord_Elévation Est-Coupe DD'_Elévation Sud_Elévation Ouest - Coupe FF'_Coupe BB', EE', CC'_Détail ITI_Détails descente EP ITE	-	10/07/2026
	-	260209_CDFIP st naz-A0_B_plans	Plans BRETAGNE : R-1, RDC, R+1, R+2, R+3, R+4, Combles, Plans locaux CTA	-	10/07/2026
	-	260313_CDFIP_Pre äsentation AVP	Présentation AVP	-	13/03/2026
	-	260526_CDFIP st naz-A0_DF_DG 1_plans 100e	Plans DE GAULE : R-1, RDC, R+1, R+2, R+3, R+4, Combles	-	10/07/2026
	-	260526_CDFIP st naz-A0_DF_DG_Carnet Menuiseries	Plans DE GAULE : Carnet des menuiseries	-	10/07/2026
	-	260526_CDFIP st naz-A0_DF_DG_Coupes et de'tails	Plans DE GAULE : Coupes et détails	-	10/07/2026
	-	260526_CDFIP st naz-A1_DF_B_plans faux plafond	Plans BRETAGNE : R-1, RDC, R+1, R+2, R+3, R+4, Combles	-	10/07/2026

Economiste

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	-	260312_notice AVP_CFP_Saint_Nazaire	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES -DESCRIPTIF	-	12/03/2026
	01	DESCRIPTIF Lot n° 01 ITE	CCTP - Lot ITE	-	10/07/2026
	02	DESCRIPTIF Lot n° 02 MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	CCTP- Lot Menuiseries Ext	-	10/07/2026
	03	DESCRIPTIF Lot n° 03 DOUBLAGE ISOLATION	CCTP - Lot Doublage / Isolation	-	10/07/2026
	04	DESCRIPTIF Lot n° 04 PLAFONDS SUSPENDUS	CCTP - Lot Plafonds suspendus	-	10/07/2026
	05	DESCRIPTIF Lot n° 05 PEINTURE	CCTP - Lot Peinture	-	23/07/2026
Autre	-	260312_Estimation_AVP_CFP_Saint_Nazaire	Estimation AVP	-	12/03/2026

BET CVC – PB

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	06	25.0353_CCTP_CHVT_PRO	CCTP LOT CHAUFFAGE VENTILATION	A	10/07/2026
Plan	06	25.0353_PL_VT_Principe_DF_AVP_0	Principe double flux-VENTILATION	-	MARS 2026
	06	25.0353_PL_VT_Principe_SF_AVP_0	Principe simple flux-VENTILATION	-	MARS 2026
	06	CV 01 - Plan R-1	Plan Ventilation R-1	-	17/07/2026
	06	CV 02 - Plan R+1	Plan Ventilation R+1	-	17/07/2026

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
	06	CV 03 - Plan R+2	Plan Ventilation R+2	-	17/07/2026
	06	CV 04 - Plan R+3	Plan Ventilation R+3	-	17/07/2026
	06	CV 05 - Plan R+4	Plan Ventilation R+4	-	17/07/2026
	06	CV 06 - Plan combles	Plan Ventilation combles	-	17/07/2026

BET Electricité

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	06	25.0353_CCTP_ELCF_PRO_0	CCTP LOT ELECTRICITE	0	10/07/2026
Plan	06	EL01 - R+1	Plan Electricité R+1	-	10/07/2026
	06	EL01 - R+2	Plan Electricité R+2	-	10/07/2026
	06	EL01 - R+3	Plan Electricité R+3	-	10/07/2026
	06	EL01 - R+4	Plan Electricité R+4	-	10/07/2026
	06	EL01 - R-1	Plan Electricité R-1	-	10/07/2026
	06	EL01 - RDC	Plan Electricité RDC	-	10/07/2026

BET Gros Oeuvre

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
Autre	-	24.03.377 N - Rapport de diagnostic - St Nazaire CDFIP	RAPPORT DE DIAGNOSTIC	-	04/02/2026

BET Thermique

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
Autre	06	25.0353_calc_STD_01	Simulation thermique dynamique	-	10/07/2026
	06	25_0353_Rapport Energétique	ETUDE ENERGETIQUE	02	10/07/2026

4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONCONSULT

4.1 Avant la signature des marchés

- Plans architecte modifiés, s'il y a lieu
- Descriptifs modifiés, s'il y a lieu
- Demande d'Autorisation de Travaux

Et plus généralement tout document permettant à Qualiconsult d'avoir la connaissance complète du dossier soumis à son examen.

4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique

Pendant la phase travaux, Qualiconsult doit se voir communiquer tout document graphique, fiche technique, rapport d'essai et autre justificatif lui permettant d'émettre ses avis. Ces documents doivent être adressés au plus tard 2 semaines avant exécution des ouvrages concernés.

5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

5.1 Avant la signature des marchés

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

La responsabilité de QUALICONSULT ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans son accord.

5.2 Après la signature des marchés

Tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra nous être signalé, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

Les résultats de ces autocontrôles devront être communiqués à QUALICONSULT au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

5.3 Emploi de Techniques Non Courantes

Le Maître d'œuvre et les entreprises doivent **systématiquement informer au préalable** QUALICONSULT de tout procédé relevant d'une **Technique Non Courante** qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre (respectivement).

Les Techniques Non Courantes regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P ;
- d'un Avis Technique (ATec) ou de Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P ;
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier ») ;
- d'un Pass'Innovation ;
- d'un ATE non complété par un DTA ;
- d'aucune évaluation technique.

QUALICONSULT rappelle qu'une évaluation d'aptitude à l'emploi du procédé prévu est nécessaire afin de constituer un référentiel nous permettant d'exercer notre mission de contrôle technique construction consistant à vérifier la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération. Cette évaluation ne relève pas de la mission de contrôle technique qui a été confiée à QUALICONSULT. A défaut de transmission de cette évaluation avant l'exécution des travaux, QUALICONSULT serait dans l'obligation d'émettre un avis Défavorable sur l'ouvrage employant ce procédé.

En tout état de cause l'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO, RCD des constructeurs,...) ainsi que celui du Maître d'Ouvrage; ces derniers pourront assujettir leur accord à des conditions spéciales de souscriptions d'assurance.

5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)

Les entreprises devront procéder aux vérifications finales avant réception sur les installations techniques du bâtiment pour s'assurer de leur bon fonctionnement dans les conditions normales d'utilisation selon les modèles des attestations d'essais de fonctionnement édités par l'Agence Qualité Construction (AQC). Dans le cadre de notre mission PV, les entreprises concernées devront nous adresser leurs attestations d'essais de fonctionnement selon le modèle disponible sur le site internet de l'AQC.

Les installations potentiellement concernées sont les suivantes :

- les installations électriques de logements ou de services généraux ;
- les réseaux d'eau intérieure aux bâtiments ;
- les évacuations d'eau intérieures et extérieures aux bâtiments ;
- les portiers électroniques ;
- la ventilation mécanique contrôlée simple flux et double flux ;
- les installations de chauffage ;
- les portes et portails automatiques pour véhicules et piétons ;
- les protections solaires mobiles motorisées ;
- les volets motorisés, battants, coulissants et roulants ;
- production et distribution de l'eau chaude sanitaire ;
- réseaux de communication VDI.

A défaut d'un modèle disponible, les anciens "PV COPREC" (publiés par le document technique COPREC CONSTRUCTION n°1 d'octobre 1998, Moniteur du 06/11/1998, cahier spécial n°4954) seront recevables dans le cadre de la présente mission pour les installations suivantes :

- les ascenseurs, ascenseurs de charge ;
- les escaliers mécaniques, trottoirs roulants ;
- les réseaux de distribution collective de radiodiffusion ;
- le conditionnement d'air ;
- les fluides médicaux.

5.5 Limite de mission

- Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100
- A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :
 - la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
 - la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
 - toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale ;
 - toute mission d'audit ou de diagnostic
- Si le Maître de l'Ouvrage a souscrit une ou plusieurs des missions précédentes avec le GROUPE QUALICONCONSULT, c'est au titre de contrats distincts de celui de contrôle technique.

5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONCONSULT

- Le présent rapport est adressé au Maître de l'Ouvrage par email ainsi qu'aux destinataires en copie (voir renseignements généraux).
- Les avis de la phase exécution seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires. Nota : il appartient au Maître d'Ouvrage de transmettre copie de ces avis aux intervenants qui ne nous auraient pas communiqué d'adresse mail.
- Le rapport final sera diffusé de la même manière que le rapport initial.

6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS

Les avis de QUALICONCONSULT sont présentés sous forme de tableaux comportant 3 colonnes :

Corps d'état		
Identification du point de contrôle	Libellé de l'avis	Référence du(es) document(s) examiné(s)

6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONCONSULT

A l'exception de ceux relatifs au § 6.2 ci-après, les avis de QUALICONCONSULT sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont **FAVORABLES**.

6.2 Avis suspendus ou défavorables

Le cas échéant :

- Les avis défavorables sont explicités au chapitre 7.
- Les avis suspendus au sens de l'article 4.2.8 de la NF P 03-100 sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont explicités au chapitre 8 du présent rapport.

6.3 Formulation des avis

La signification des abréviations utilisées est précisée ci-après :

F : Avis Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, pourra être confirmé ou infirmé en fonction des éléments remis lors des phases ultérieures.

S : Avis Suspendu

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux, faute de quoi cet avis deviendra défavorable.

D : Avis Défavorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés présentent un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage ou sont incompatibles avec les référentiels concernés (Règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes)

SO : Sans Objet

Les dispositions techniques citées dans le référentiel d'examen ne rentrent pas dans le cadre du projet examiné. Cet avis est notamment formulé en sécurité des personnes, pour les réaménagements de bâtiments existants pour les parties de l'établissement non modifiées par les travaux

HM : Hors Mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

6.4 Commentaires « QC+ »

Dans l'exercice de son rôle de conseil au Maître de l'Ouvrage, QUALICONCONSULT peut émettre des commentaires n'entrant pas dans le cadre des avis suspendus ou défavorables : ces commentaires ont pour objet d'éclairer ce dernier sur des thèmes tels que :

- l'optimisation du projet ;
- d'éventuelles sujétions de mise en œuvre ;
- d'éventuels aléas susceptibles de survenir en cours d'exploitation ;
- et plus généralement toute piste d'amélioration ou de meilleure adéquation du projet au programme.

7. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES

NEANT

8. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Demande d'autorisation de travaux	Il conviendra de nous transmettre la demande d'autorisation de travaux encadrant l'opération.	
Effectifs ERP Cabinet médical	Nous n'avons pas d'informations concernant les effectifs de ERP (public et personnel) situé au RdC de l'établissement. Il conviendra de nous le fournir. Hypothèse de classement provisoire : - ERP 5ème (activité PU) ; - Effectif < 20 personnes au RdC sans locaux à sommeil.	
Effectifs ERP CDFIP	Nous n'avons pas d'informations concernant les effectifs de ERP - CDFIP (public et personnel) situé au RdC de l'établissement. Il conviendra de nous le fournir. Hypothèse de classement provisoire : - ERP 5ème (activité W) ; - Effectif < 200 personnes au RdC sans locaux à sommeil.	
SOLIDITÉ		
Infiltration d'eau en façade (mur rideau)	Le diagnostic structurel AREST constate des infiltrations d'eau en façade au niveau des murs rideaux. Il préconise : - Remplacement ou reprise des joints dégradés. - Remise en état des évacuations. - Remplacement ponctuel des panneaux déformés. Or, nous avons remarqué que ces travaux ne sont pas prévus dans le cadre de l'opération. Nous préciser quelle suite sera donnée au diagnostic.	260205_CDFIP_diag structure_AREST

Ossature et Charpente métal

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SOLIDITÉ		
Poutre constituée d'un profilé métallique - local CTA double flux	Dans les CCTP, il n'est pas prévu la mise en œuvre d'un profilé métallique suite à la démolition d'un mur dans le local CTA double flux, au sous-sol de la partie Charles de Gaule. Il conviendra de nous indiquer comment sera intégrée cette poutre dans la structure béton existante.	CCTP

Façades

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SOLIDITÉ		
Etanchéité des fixations de l'échelle à crinoline traversant l'ITE	Nous avons du mal à déterminer sur quelle façade sera refixer l'échelle à crinoline. S'il est prévu une fixation à travers l'ITE nouvellement installée, il conviendra de nous indiquer comment seront étanchés les percements de l'ITE aux niveaux des fixations de l'échelle.	CCTP Lot 01
Etanchéité des fixations des descentes d'EP traversant l'ITE	Il est prévu une fixation des descentes EP à travers l'ITE nouvellement installée, il conviendra de nous indiquer comment seront étanchés les percements de l'ITE aux niveaux des fixations des descentes d'eau pluviales.	CCTP Lot 01
Garde corps	Il est prévu la dépose, la modification et l'adaptation du garde-corps et du portillon en haut de l'échelle à crinoline. Dans le CCTP, il n'est pas indiqué le respect de la NF-E-85-015 (Norme des garde corps et escaliers industriels) pour la modification et l'adaptation de ces garde-corps.	CCTP Lot 01

Menuiseries extérieures aluminium

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Hauteur de protection des allèges existantes	Nous notons le remplacement des menuiseries extérieures existantes par de nouvelles. Or, il n'est pas indiqué sur le plans et dans le CCTP que les allèges existantes ont bien une hauteur de protection supérieure ou égale à 1 m. Il conviendra de nous confirmer les hauteurs d'allèges.	Plans Carnets de menuiseries CCTP du Lot 02

Doublages

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS CODE DU TRAVAIL		
Déplacements des portes sanitaires PMR	Le déplacement des portes des sanitaires PMR située aux R+2 et R+3 de la partie Bretagne, prévu sur plans, ne semble pas être prévu dans les CCTP. Lors du déplacement de ces portes, il conviendra de ne pas aggraver l'accessibilité existante aux sanitaires PMR.	CCTP Plans

9. RÉCAPITULATIF DES AVIS FAVORABLES

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
SOLIDITÉ		
Ajout de charges sur la charpente existante	En rappel du Diagnostic structurel réalisé par AREST : "Il n'est pas prévu de rajouter des charges supplémentaires d'isolation ou autres sur la charpente existante. Dans le cas contraire, un plan de relevé des charpentes devra être réalisé afin de déterminer la capacité portante de celles-ci. Si les charges rapportées sont trop importantes, il faudra prévoir le renforcement des charpentes existantes."	260205_CDFIP_diag structure_AREST

Façades

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
SOLIDITÉ		
Système d'ITE	Système d'ITE prévu : - StoTherm Minéral 1 (sous avis technique) ; - Fixation calée et chevillée sur mur existant ; - Finition : Stosilko K1 avec couche décorative Stocolor Silco ; - Partie basse renforcée sur 2.00 m ht.	CCTP Lot 01
THERMIQUE RÉGLEMENTAIRE		
Isolation Thermique par l'Extérieur	Nous notons qu'il est prévu la mise en œuvre de : - 180 mm de laine de roche pour un R = 5.105 m².K/W.	CCTP Lot 01 Etude thermique

Menuiseries extérieures aluminium

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
ACOUSTIQUE AUTRES		
Menuiserie extérieur aluminium	Nous notons qu'il est prévu : - Menuiseries extérieures : Rw+Ctr > 30 dB en façade Nord - Menuiseries extérieures : Rw+Ctr > 35 dB Avenue du Général de Gaulle	CCTP Lot 02
Volets roulants	Nous notons qu'il est prévu : - Dnew + Ctr: 42dB pour la façade avec isolement de façade DnT'A'tr 30 dB. - Dnew + Ctr 47dB pour la façade avec isolement de façade DnT'A'tr 35 dB.	CCTP Lot 02
SOLIDITÉ		
Remplacement des menuiseries extérieures aluminium + volets roulants	Pose des menuiseries ext + volets roulants en applique intérieure Calfeutrement par : - Joint en mousse imprégnée ; - Membrane périphérique compris joints pour traitement acoustique, joint de - Finition au mastic élastomère 1ère catégorie et membrane d'étanchéité en partie haute au droit de la liaison avec le gros œuvre.	CCTP Lot 02
THERMIQUE RÉGLEMENTAIRE		
Menuiseries extérieures aluminium à rupture de pont thermique + Volets roulants	Caractéristiques thermiques minimales des menuiseries (suivant étude thermique) : * $U_w < ou = 1,30 \text{ W/m}^2.K$ * Facteur solaire $S_w = 0,35$ * Facteur solaire avec protection volets roulants $S_w <= 0.03$ * Transmission lumineuse $TL_w = 0,50$ - Coffres de volets roulants isolés $U_c = 1,29 \text{ W/m}^2.K$	CCTP Lot 02 Etude thermique

Isolation

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
THERMIQUE RÉGLEMENTAIRE		
Isolation des combles sur plancher	Nous notons qu'il est prévu la mise en œuvre de : - max 260 mm de laine de verre nue pour un R mini = 7,40 m ² .K/W	CCTP Lot 03 Etude thermique

Doublages

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
ACOUSTIQUE AUTRES		
Cloison de distribution entre gaines techniques et sanitaires (R+2 et R+3)	Nous notons qu'il est prévu : - Isolation acoustique : Ra > 47 dB.	CCTP Lot 03
Gaines techniques	Nous notons qu'il est prévu : - Affaiblissement acoustique : Ra > 35 dB. - Perte par insertion aux bruits aériens : > 36 dB (A).	CCTP Lot 03
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Gaines techniques	Nous notons qu'il est prévu au CCTP lot 03 la mise en œuvre de gaine technique ayant comme caractéristiques : - Degré coupe-feu de traversée : EI 30 o->i ; - Degré coupe-feu de paroi : EI 30 i->o.	CCTP Lot 03

Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
HYGIÈNE DANS LES BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION		
Aération des locaux à pollution non spécifique		
Aération des locaux à pollution non spécifique	Débit de renouvellement conforme au RSdT	
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Clapets CF	Le CCTP prévoit la mise en place de clapets CF au niveau des traversées de planchers CF et des traversées des parois CF délimitant les compartiments au R+4. Ils sont prévus CF 2h.	CCTP Lot 06 - CHVT

Electricité

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS FAVORABLE	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS CODE DU TRAVAIL		
Eclairage	Selon le CCTP du Lot 06, les valeurs d'éclairage minimales seront respectées.	CCTP ELEC Lot 06

10. RÉCAPITULATIF DES AVIS HORS MISSION (HM)

Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS HORS MISSION	REFERENCE
HYGIÈNE DANS LES BÂTIMENTS AUTRES QUE D'HABITATION		
Evacuation des produits de combustion		
Evacuation des produits de combustion	Installation existante non modifiée	
Réseaux intérieurs de distribution d'eau		
Réseaux intérieurs de distribution d'eau	Seules quelques extensions sont réalisées dans le cadre de remplacement de radiateurs. l'architecture des réseaux n'est pas modifiée.	
Installations sanitaires		
Installations sanitaires	Installation existante non modifiée	
Installations d'évacuation d'eaux usées		
Installations d'évacuation d'eaux usées	Installations d'évacuation des eaux usées non modifiées dans le cadre des travaux.	

11. COMMENTAIRES QC+

Maître d'Ouvrage

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS QC+	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Cloisonnement Code du travail + 8 m	N'ayant pas d'informations claires de la part du MOA concernant le cloisonnement des étages du CDFIP, nous avons établi des hypothèses en prenant en compte la géométrie des circulations et locaux. Nous avons donc établi : - R+1, R+2, R+3 : Cloisonnement traditionnel ; - R+4 : Compartimentage. En prenant en compte ces points, nous considérerons que les exigences réglementaires concernant le cloisonnement seront à respecter dans le cadre de travaux impactant les cloisons (par exemple : traversées de réseaux...).	Plans